

L'an deux mil dix-neuf, le deux septembre, le Conseil Municipal de la Commune de Héric dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Patrice LERAY, Maire.

Date de convocation : 27 août 2019

PRÉSENTS : Mmes MM. LERAY, CHAILLEUX, MASSON, GIROT, LAURENT, FERRÉ, GÉRARD, JOUTARD, HOLOWAN, ROBIN, DESBOIS, ALLAIS, FLEURY, SCHAEFFER, DURAND, PLOQUIN, TISSIER, LEBASTARD, RAULAIS, LESCOUEZEC, BRIAND, TAUGAIN, SOURISSEAU, GRENZINGER, DROUET, LUMEAU, MILON

PROCURATION : P BARNAS à J-N DROUET

ABSENT : NÉANT

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M GRENZINGER

Monsieur le Maire présente deux nouveaux agents :

- Julien JEANNIN, policier municipal, qui a pris ses fonctions le 26 août 2019. Il arrive de la police municipale de Sainte-Luce-sur-Loire. Il a une expérience de 8 ans en police municipale, après 10 années passées en gendarmerie.
- David BERNOVILLE, agent de maintenance des bâtiments et assistant de prévention. Il était en poste à Nozay.

1 – INTERCOMMUNALITÉ

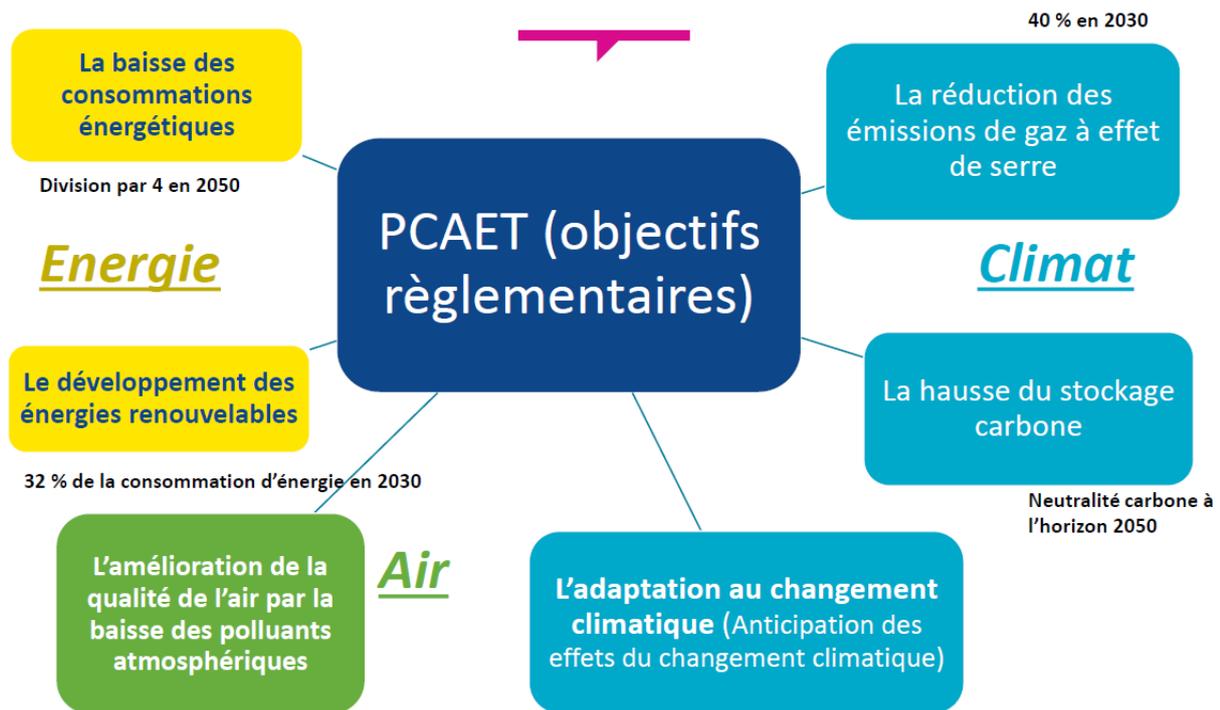
1.1 CCEG – Présentation de la stratégie de développement durable et du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

Monsieur le Maire rappelle que lors du précédent mandat (2011/2012), il était beaucoup question des Agendas 21. Des réunions s'étaient déroulées dans les communes, dont une à Héric : seules 5 personnes étaient présentes, dont 4 élus et une habitante ! Depuis, les choses ont évolué. La loi de 2015 oblige chaque communauté de communes de plus de 15 000 habitants à se doter d'un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET). Dans les années à venir, il faudra tenir compte de ce PCAET et entraîner l'ensemble de la population à adhérer à ces dispositifs pour avoir une planète la plus propre possible. Le projet de PCAET a été approuvé à l'unanimité lors du conseil communautaire de juin 2019.

Intervention de Marion RICHARTÉ, responsable du service Amélioration de l'action publique et Développement Durable à la CCEG. Elle excuse l'absence, pour raison de santé, de Patrick LAMIABLE, vice-président en charge du développement durable.

Le contexte local et national sont différents aujourd'hui, avec une prise de conscience de l'importance de travailler sur la question du développement durable. Le rapport du groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) souligne que nous avons une génération pour changer nos modes de vie (déplacements, consommation, alimentation...).

Les objectifs réglementaires du PCAET sont les suivants :



Le souhait de la CCEG est de contribuer à la feuille de route universelle du développement durable



Soit 11 thématiques et 6 leviers d'action à actionner en même temps.

Les gestes du quotidien en sont pas suffisants, il existe une certaine lenteur de l'État, c'est donc à l'échelle du territoire que tout se joue, par une co-construction des actions avec tous les acteurs privés (habitants, entreprises, agriculteurs), publics (collectivités) et associatifs.

Marion RICHARTÉ rappelle qu'il y a peu de potentiel éolien sur le territoire de la CCEG, avec les contraintes liées à l'aéroport de Saint-Nazaire et la station météo de Treillières : des implantations sont possibles seulement à Fay et Les Touches.

La CCEG a décidé la mise en œuvre d'un plan pragmatique, avec ce qu'il est possible de faire. Mais les 39 actions prévues doivent être réalisées.

Axe I - Aménager le territoire dans un souci d'atténuation et d'adaptation au changement climatique	
1 - Intégrer les enjeux d'atténuation et d'adaptation dans le PLUI	1 - Rédiger une OAP thématique Air Energie Climat
	2 - Réaliser une OAP mobilité
	3 - Réaliser une OAP cadre de vie
2 - Conduire une politique d'aménagement durable des espaces publics, zones d'activités et d'habitat	4 - Définir des moyens de traduire une ambition politique en matière de développement durable dans l'aménagement et l'entretien des zones d'activités, d'habitat et espaces publics
3 - Anticiper et accompagner le développement des réseaux	5 - Réaliser une étude de planification des réseaux électriques et des études de réseaux de chaleur et de réseaux gaz
4 - Préserver la ressource en eau, les milieux et la biodiversité	6- Poursuivre les programmes de restauration des cours d'eaux et des milieux aquatiques
	7 - Mettre en place une gestion durable de la forêt et de la haie
Axe II - Améliorer la performance énergétique et réduire l'impact écologique des secteurs résidentiel et tertiaire	
5 - Accompagner la rénovation de l'habitat	8 - Accompagner les particuliers dans leurs projets de rénovation dans le cadre de la plateforme SERENHA et du PIG
6 - Développer des projets de construction et rénovation exemplaires dans le patrimoine public	9 - Poursuivre la démarche de maîtrise de l'énergie sur le patrimoine public et favoriser des projets publics exemplaires d'éco-construction et éco-rénovation
7 - Structurer une filière d'éco-construction/éco-rénovation	10 - Structurer une filière d'éco-construction/éco-rénovation
Axe III - Développer l'agriculture et l'alimentation durable	
8 - Améliorer les pratiques agricoles pour répondre aux enjeux du changement climatique et de la santé	11 - Sensibiliser, inciter et accompagner la mise en œuvre de pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement et de la santé
9 - Développer une alimentation de qualité et de proximité	12 - Mettre en œuvre un projet alimentaire de territoire
10 - Lutter contre la précarité alimentaire	13 - Soutenir la lutte contre la précarité alimentaire
Axe IV - Développer l'offre de mobilité durable	
11 - Aménager le territoire pour favoriser la mobilité durable	14 - Aménager des itinéraires sécurisés de qualité pour les vélos
	15 - Aménager des "points de connexion" entre les différentes offres de transport
	16 - Développer le réseau de bornes de recharges pour véhicules électriques
12 - Favoriser la pratique du vélo	17 - Structurer un service de location de Vélo à Assistance Electrique
	18 - Créer une vélo-école
13 - Favoriser la pratique du covoiturage	19 - Utiliser l'application "Ouest GO " pour animer le co-voiturage sur le territoire
14 - Améliorer l'offre de transports en commun	20 - Développer l'offre de Transports collectifs
Axe V - Développer la production et la consommation des énergies renouvelables	
15 - Développer les projets collectifs citoyens, privés et publics de production et/ou consommation d'énergies renouvelables	21 - Sensibiliser et accompagner les projets collectifs de production et/ou de consommation d'énergies renouvelables
	22 - Développer le recours aux énergies renouvelables dans opérations d'aménagement et les bâtiments publics
16 - Soutenir la filière bois-énergie	23 - Soutenir la filière bois énergie issue de la gestion perenne du bocage
Axe VI - Favoriser le changement de comportements	
17 - Développer les démarches inter-entreprises en faveur du développement durable	24 - Favoriser les actions collectives entre entreprises dans les zones d'activité
	25 - Sensibiliser et accompagner les entreprises dans l'évolution des pratiques de déplacements
18 - Sensibiliser, informer, partager des pratiques pour changer les comportements	26 - Organiser par les habitants et pour les habitants des ateliers de sensibilisation et d'échanges de pratiques
	27 - Animer et mettre en œuvre le plan de prévention des déchets
	28 - Sensibiliser et former les scolaires et les habitants à l'éco-mobilité
	29 - Sensibiliser et former les scolaires et les habitants aux économies d'énergie
	30 - Etudier la mise en œuvre d'outils qui facilitent ou récompensent le co-voiturage, l'auto-partage, l'utilisation de transports en communs et les mobilités
	31 - Sensibiliser à la qualité de l'air intérieur et notamment les scolaires
	32 - Sensibiliser et impliquer les habitants et les acteurs du territoire à participer à l'entretien des milieux naturels et à l'amélioration de la qualité de l'eau
19 - Développer l'éco-exemplarité des collectivités	33 - Développer l'achat public responsable
	34 - Mettre en place et animer un plan de déplacement administration
	35 - Mettre en place une charte éco-agent

Axe VII - Soutenir les initiatives en faveur du développement durable

20 - Favoriser l'économie collaborative, la réutilisation et le réemploi	36 - Mettre en place un espace collaboratif et des espaces dédiés au don/troc et réemploi
21 - Favoriser la mise en œuvre de projets collectifs en faveur du développement durable	37 - Développer des espaces tiers et des réseaux de compétences autour de projets DD du territoire
22 - Développer la coopération en faveur du développement durable	38 - Soutenir les initiatives de coopération internationale et interterritoriale en faveur du développement durable

Axe VIII- Mettre en œuvre, suivre et évaluer la stratégie de Développement Durable

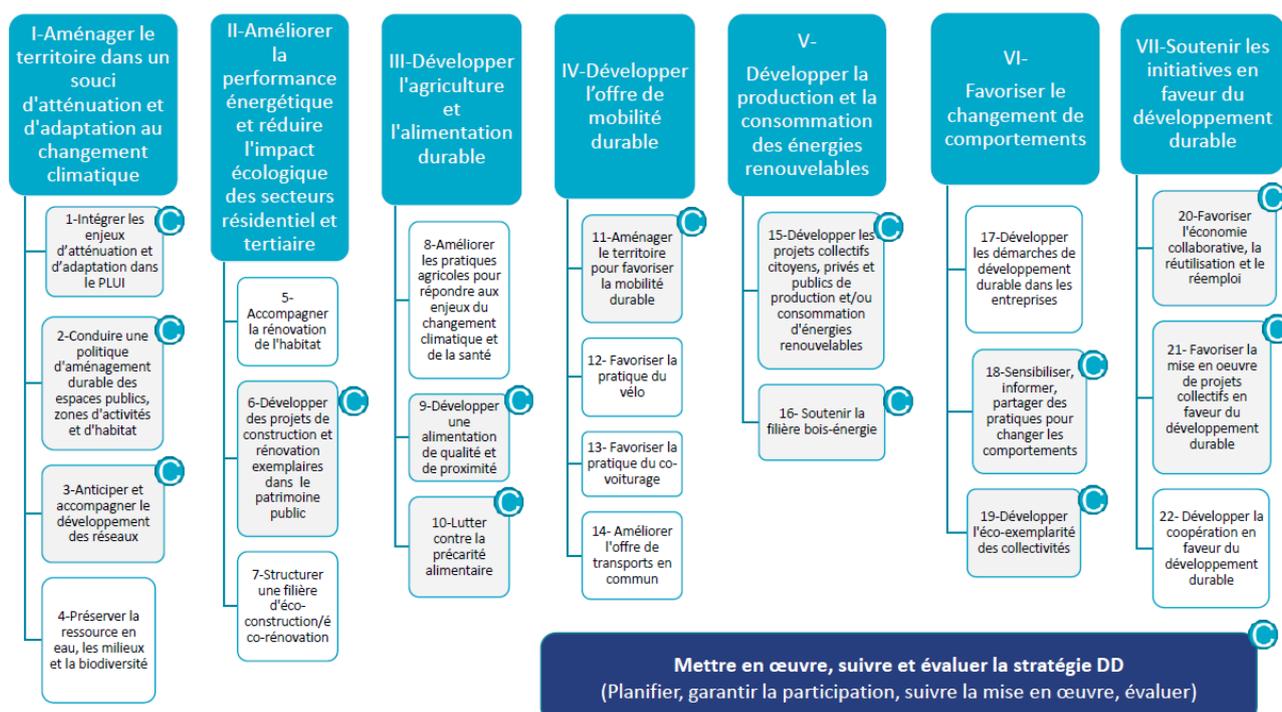
23- Planifier, garantir la participation, suivre la mise en œuvre, évaluer	39 – Dispositif de gouvernance, suivi et évaluation
---	---

Les services de la Préfecture de Région ont émis un avis favorable au projet de PCAET tout en soulignant un manque d'ambition, notamment en matière de rénovation énergétique. Il est rappelé le manque de moyens humains sur cette thématique (un seul agent).

La gouvernance favorisera la transversalité entre tous les projets, les liens entre les élus et entre les services. Il faut favoriser :

- un travail de coopération entre la CCEG et les communes ;
- les initiatives locales par le développement d'un réseau d'acteurs.

D'ici l'adoption du PCAET fin 2019, la CCEG attend un engagement des communes (sur les actions marquées ©) : quelles actions ? quelle organisation ? quelle(s) mutualisation(s) avec d'autres communes ? pour préfigurer le prochain mandat.



Monsieur le Maire souligne qu'il s'agit des enjeux à prendre en compte pour les années futures : beaucoup des travaux qui se dérouleront demain intégreront ces dispositifs. Il faut une mobilisation des élus et des habitants pour la réussite du PCAET. On ne peut pas dire aujourd'hui qu'on ne sait pas. Il y aura des rythmes différents de mise en œuvre selon les territoires, les habitants, mais il n'y a pas de raison pour que cela ne fonctionne pas.

Hélène LAURENT estime que beaucoup des actions présentées ont existé il y a très longtemps : cafés, tiers-lieux. On revient un peu en arrière mais d'une manière plus moderne. On revoit les choses autrement : on consomme trop, on mange trop alors qu'avant on mangeait bio, on cuisinait... Elle pense qu'on s'est un peu perdu dans le progrès.

Florence FERRÉ demande s'il y aura assez de terres pour produire des légumineuses, du chanvre pour construire, la méthanisation, les biocarburants... Il faut apprendre à consommer moins : consommer moins d'énergie, se chauffer moins... Marion RICHARTÉ évoque le scénario AFTER 2050 : moins de bétail, plus de qualité, moins de quantité.

Monsieur le Maire souligne l'évolution des modes de production des agriculteurs. Florence FERRÉ répond que les agriculteurs s'adaptent le plus possible à la demande.

Marion RICHARTÉ explique qu'il ne faut pas être extrême en matière de développement durable mais arbitrer constamment et doser : il ne faut pas développer la méthanisation à n'importe quel prix mais s'insérer dans un projet environnemental de territoire.

Monsieur le Maire évoque les enjeux économiques et les enjeux écologiques : ce n'est pas toujours l'enjeu écologique qui doit primer car nous ne pouvons tout faire à perte. La sensibilisation au quotidien des acteurs est en cours. Les collectivités ont un rôle à jouer pour encourager la manière collective. Des communes de la CCEG sont leaders et vont tirer toutes les communes vers le haut. Il faut rechercher de manière permanente à faire parler les gens entre eux pour faire émerger des solutions collectives pour demain.

À la question d'Hélène LAURENT, il est précisé que les 17 objectifs sont mondiaux. Monsieur le Maire souligne que l'enjeu dépasse le territoire d'Erdre et Gesvres : chaque citoyen est un maillon qui participe à ce projet.

Approbation du procès-verbal du 8 juillet 2019 :

P.7 : Pascal FLEURY signale une coquille sur les dépenses supplémentaires pour la halle multifonctions : + 214 000 € (et non 2 140 000 €).

P. 2 : Didier ALLAIS propose de mettre au pluriel : « candidatures spontanées ».

En l'absence d'autres observations, le procès-verbal du Conseil Municipal du 8 juillet 2019 est adopté à l'unanimité des membres présents.

Thérèse GÉRARD rappelle son signalement sur les zébras qui ne sont plus visibles devant les arrêts scolaires au Champoivre, suite aux travaux réalisés. Marie-Odile CHAILLEUX a bien fait remonter l'information à la Région, mais rien n'a été fait.

1.2 CCEG – Modification de la convention du service Conseil en Énergie Partagé

Le service commun « Conseil en Énergie Partagé » (CEP) a été créé en 2014, afin de permettre de partager une expertise dans le domaine de l'énergie entre plusieurs communes n'ayant pas la taille ou les ressources suffisantes pour s'en doter en interne.

Suite au souhait de la commune de Notre-Dame-des-Landes d'adhérer au Conseil en Energie Partagé, il convient de modifier la convention du service commun, pour permettre l'intégration de la commune et l'ajout d'une assistance sur le volet du suivi énergétique.

Jean-Pierre JOUTARD rappelle les actions de Maximilien ASPEELE, conseiller en énergie partagée, à mettre en parallèle avec le coût du service pour la commune (1 847,89 € / an) :

- modification du programme d'extinction nocturne de l'éclairage public, représentant une économie attendue de 7 500 € / an
- abaissement de la température de chauffage de l'école Marie Curie : économie attendue de 1 500 € / an ;
- communication sur la consommation énergétique des différents bâtiments communaux
- conseil sur la mise en œuvre de panneaux photovoltaïques avec le SYDELA.

Monsieur le Maire souligne qu'aujourd'hui 11 communes sont adhérentes (7 communes à la création du service).

À la question de Didier ALLAIS, un agent de la CCEG a été réaffecté pour 0,10 ETP au service.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve la participation de la commune de Notre-Dame-Des-Landes au service commun du « Conseil en Énergie Partagé ».
- Approuve les termes de la convention relative à ce service et autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.
- Désigne M. Jean-Pierre JOUTARD et M. Hervé BEAUPEUX, directeur des services techniques, en tant qu'élu et agent référents au Conseil en Énergie Partagé.

1.3 CCEG – Désignation du représentant de la commune au sein de la CLECT

Suite à la démission de Denis JULIENNE qui siégeait au sein de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) au sein de la communauté de communes, il convient de désigner un nouveau représentant du Conseil Municipal au sein de cette commission. Cette commission se réunit après chaque transfert de compétences :

- Transfert de la compétence SDIS au 1^{er} janvier 2019 ;
- Transfert de la compétence Assainissement collectif au 1^{er} janvier 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne M. Didier ALLAIS comme représentant de la Commune d'Héric au sein de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) au sein de la Communauté de Communes Erdre et Gesvres.

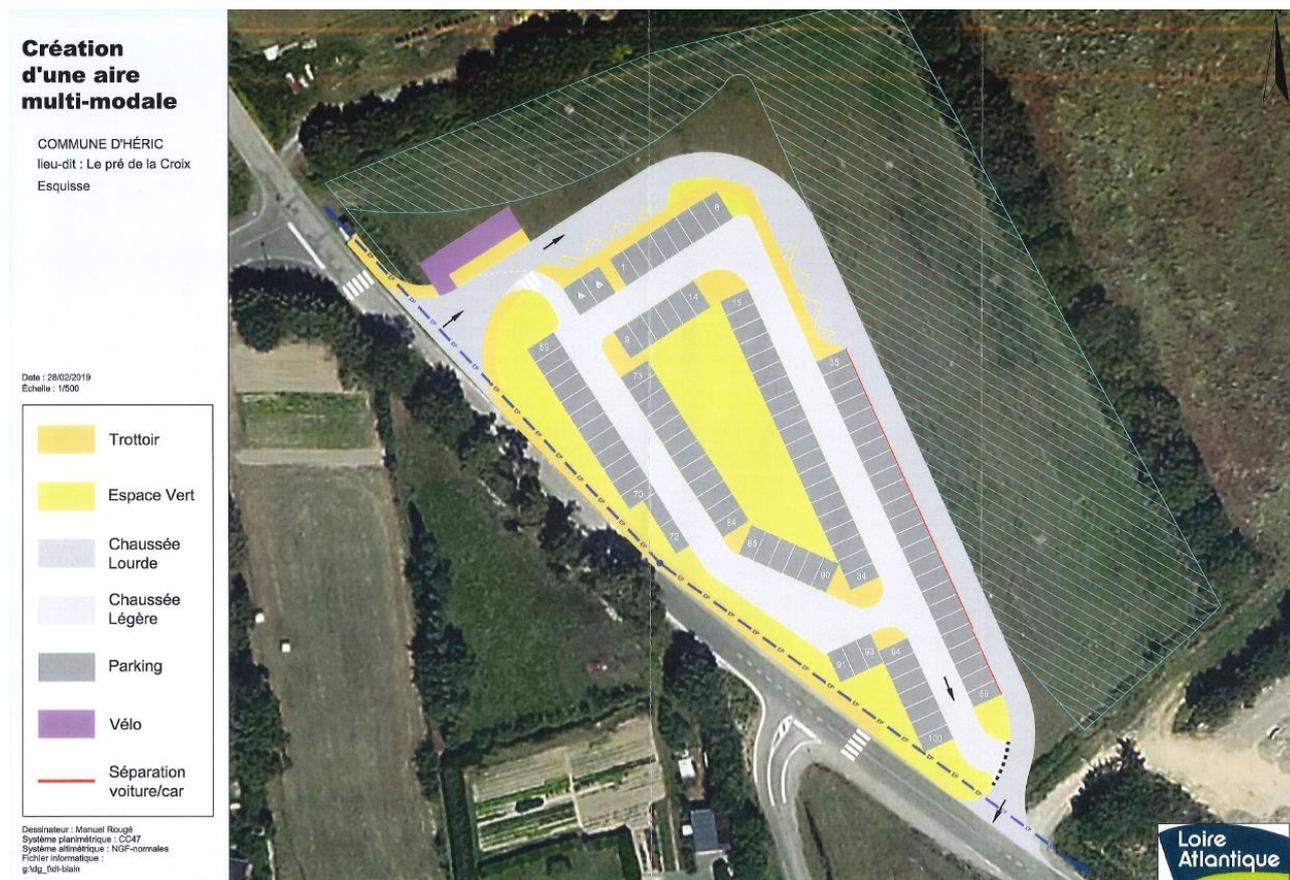
2 – TRAVAUX

2.1 Pôle d'échange multimodal – Mise à disposition des parcelles ZT 19, 20 et 30

Monsieur le Maire rend compte de la réunion de concertation entre le Département de Loire-Atlantique, la Région Pays de Loire, la communauté de communes d'Erdre et Gesvres et la commune d'Héric pour la création d'une plateforme multimodale de 100 places, avec 2 arrêts de car et un abri vélos, aux Tivaux. Le projet est joint en annexe.

Le coût de ce projet est estimé à 250 000 € HT, soit 300 000 € TTC, financés comme suit : 40% par la Département, 30% par la Région et 30 % par la CCEG. La commune d'Héric devra mettre à disposition le

foncier, soit les parcelles communales cadastrées ZT n°19, 20 et 30 et assurera l'entretien ultérieur des ouvrages, hors abri bus.



Monsieur le Maire rappelle l'ancienneté de ce projet qui a fait l'objet de nombreux échanges entre collectivités. Il remercie le rôle joué par Yvon LERAT, président de la CCEG, pour soutenir ce projet, qui sera présenté en bureau communautaire le 5 septembre 2019.

Du covoiturage existe déjà à Héric, qui utilise l'aire devant le centre technique mais aussi le parking du cinéma. Ce projet permettrait d'avoir du covoiturage sur un site dédié, aux Tivaux.

La question a été évoquée dans le cadre des mobilités au niveau du Pôle métropolitain : il s'agit de limiter le trafic sur la route de Rennes à un volume constant, malgré l'augmentation de la population, par le développement du covoiturage et des transports en commun. Monsieur le Maire rappelle que Héric est la dernière sortie avant Nantes.

Monsieur le Maire rappelle la genèse du projet, situé sur des parcelles appartenant à la commune, suite à des acquisitions et donation. Il a fallu convaincre les différentes collectivités : la CCEG, le Département (qui avait la compétence Transport) puis la Région. Il a été acté un parking de 100 places pour du covoiturage et des transports en commun. Ce pôle d'échange multimodal (PEM) est situé au bord de la route de Rennes, au croisement des routes vers Nort-sur-Erdre et Fay-de-Bretagne. L'idée est d'avoir à terme une ligne à cadencement ; la demande a été faite auprès de la région. Tous les bus de la ligne 10 express Nozay Nantes s'arrêteront aux Tivaux, sans changement pour les autres lignes existantes. Le PEM sera également équipé d'un garage à vélos, pris en charge par la CCEG dans le cadre du PACMA.

Monsieur le Maire a demandé de prévoir un parking en silo, si les 100 places prévues se révèlent insuffisantes ; cela sera intégré à l'étude de sol. Il précise la localisation du projet, à proximité du giratoire des Tivaux, sur la route vers la Chesnaie, en face du chemin réservé aux vélos et piétons qui part du centre technique municipal. Il faudra aménager un accès sécurisé pour les piétons et cyclistes depuis le bourg.

David TAUGAIN souligne que la route de la Chesnaie est déjà très / trop fréquentée. Monsieur le Maire explique que l'idée est d'aller au PEM à vélo, pour prendre le bus.

David TAUGAIN demande s'il est possible d'y installer une aire de lavage automatique. Monsieur le Maire rappelle que la municipalité n'a jamais refusé l'installation de professionnels dans le bourg. David TAUGAIN demande si un zonage d'activité est nécessaire pour ce type d'activité. Monsieur le Maire répond qu'il n'est pas possible d'installer des activités économiques sur la zone du projet. Il est question ici de mobilité mais il faudra étudier les effets induits si le PEM fonctionne. Les Héricois seront incités à utiliser cette aire de covoiturage par l'application d'une réglementation en zone bleue dans le bourg. Plus l'aire sera fréquentée, plus il y aura de chance de faire valider un transport en commun à cadencement. La Région mène actuellement une réflexion globale à l'échelle des Pays de Loire sur les déplacements. Il y a un enjeu financier : un bus type Lila 1^{er} a un coût, il faudra que les collectivités participent. La CCEG accompagne ce projet. Monsieur le Maire souligne que ce type de PEM est une première sur le département, dans une commune telle que Héric. Il faut inciter tout le monde à l'utiliser.

Lydie SCHAEFFER demande si la partie hachurée correspond à une future extension. Monsieur le Maire répond qu'il s'agit de zones humides.

À la question de Pascal DESBOIS, Monsieur le Maire confirme que l'étude de sol intégrera l'implantation future des piliers pour le parking aérien.

Monsieur le Maire explique que les bus à cadencement pourraient utiliser la bande d'arrêt d'urgence pour arriver à l'heure à Nantes : la vitesse serait limitée à 80 km/h et les chaussées rétrécies avant Nantes. Une étude est actuellement menée par le Pôle métropolitain sur toutes les pénétrantes vers Nantes ; le premier dossier étudié est celui de la route de Nantes pour faciliter l'arrivée au Cardo (2 km avant le périphérique).

Pascal FLEURY fait remarquer que beaucoup de gens vont travailler en périphérie nantaise et n'ont pas besoin d'accéder en transport en commun au centre de Nantes. Monsieur le Maire précise qu'au Cardo il est possible de prendre le tram ou des bus.

L'ouverture est prévue en septembre 2020, avec la desserte par la ligne 10^E. Il faut poursuivre les discussions avec la Région pour obtenir une ligne à cadencement.

Pascal DESBOIS demande quel est l'avenir de l'aire de covoiturage devant le centre technique.

Monsieur le Maire confirme l'installation d'un éclairage public sur le PEM et demande s'il faut prévoir des sanitaires.

Thérèse GÉRARD demande si le passage des bus en centre-bourg sera supprimé. Monsieur le Maire répond que cela n'a pas été évoqué jusqu'à présent mais cela sera sûrement le cas. Chrystèle TISSIER souligne qu'en fonction de l'endroit où on habite sur la commune -par exemple vers L'Erette-, il faudra marcher 30 minutes pour avoir un bus qui, auparavant, passait à La Bosse des Landes. Elle ne comprend pas qu'aucune desserte de la zone de L'Erette ne soit prévue. Monsieur le Maire explique que rien n'est décidé aujourd'hui.

Pascal DESBOIS demande si le parking en silo couvrira toute la surface.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à **l'unanimité** :

1. Approuve la mise à disposition des parcelles cadastrées ZT n°19, 20 et 30 pour permettre la réalisation d'un pôle d'échange multimodal à Héric, au lieu-dit Les Tivaux, financé par le Département (40%), la Région (30%) et la CCEG (30%).
2. Décide d'assurer l'entretien ultérieur des ouvrages, hors abri bus.
3. Autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent.

Monsieur le Maire rappelle le débat en Conseil Municipal après l'accident à l'arrêt de La Bosse des Landes. Le Conseil Municipal était majoritairement favorable à sa suppression. Le Département estimait cet arrêt dangereux depuis des années, de même que les chauffeurs de car de KEOLIS. Pour sécuriser, Il aurait fallu aménager la route avec des trottoirs et un quai au niveau de l'arrêt, ce qui représentait un coût élevé par rapport à la fréquentation réelle. Monsieur le Maire souligne qu'en cas d'accident, les responsabilités seraient recherchées, notamment celle de la commune.

La Région a pris arbitrairement la décision, sans communiquer, de supprimer l'arrêt en septembre 2019, à l'occasion de la rentrée scolaire. Selon Thérèse GÉRARD, les habitants du Champoivre ne sont pas contents. Monsieur le Maire explique qu'en moyenne, il y avait à peine 10 à 15 montées dans le bus. La Région souhaite supprimer tous les arrêts non sécurisés en pleine campagne. Thérèse GÉRARD demande comment vont faire les jeunes du Champoivre dont les parents travaillent : comment rejoindront-ils le centre-bourg ? Elle souligne que le cheminement n'est pas sécurisé.

Pascal DESBOIS rappelle la discussion sur l'aménagement à La Bosse des Landes : des aménagements sont à prévoir jusqu'au collège. Monsieur le Maire explique que les aménagements vont être un peu différents de ceux discutés en Conseil Municipal : la position de la DIRO a évolué, le stop sera maintenu sur la route du Champoivre et il y aura un cédez-le-passage en sortie de bretelle.

2.2 Aménagement du local Télécom à proximité du cinéma le Gén'éric

Monsieur le Maire communique le plan de financement de l'extension du cinéma :

DÉPENSES		RECETTES	
Travaux bâtiment	1 912 159 €	Autofinancement sur fonds propres	32 160 €
MAÎtrise d'œuvre + divers	289 076 €	Emprunt bancaire sur 15 ans	650 000 €
Équipements + projection	250 000 €	Emprunt bancaire sur 2 ans (via subv	250 000 €
TOTAL =	2 451 235 €	Soutien automatique	48 000 €
		Avance majorée T.S.A. 6 ans	150 000 €
		LEADER	40 000 €
		CTD (Département)	331 464 €
		NCR (Région)	122 611 €
		Aide sectorielle Culture (Région)	60 000 €
		Aide sélective (CNC)	500 000 €
		Subvention Mairie	267 000 €
		TOTAL =	2 451 235 €

Il précise que la salle n°2 devrait être livrée en novembre 2019.

Il rappelle le projet de transformation du local communications, situé devant le cinéma dans le cadre de l'extension du Gén'éric, estimé initialement à 98 900 € HT. Ce local est propriété de la commune et le cinéma demande aujourd'hui son aménagement par la commune, comprenant :

- la dépose de la toiture existante pour la remplacer pour une couverture plate en bac acier ;
- la pose d'un bardage bois sur les façades Nord, Est et Sud
- l'installation sur les façades Nord et Est d'une signalétique « Gén'éric » ;
- l'installation de 7 caissons lumineux rétro-éclairés pour y apposer des affiches de film 120 x 160.

Pascal FLEURY explique que le bardage prévu sur les 3 façades est identique à celui qui est posé le long de la grande salle. La façade le long du chemin ne sera pas aménagée. Monsieur le Maire rappelle qu'une partie du mur a été enlevée. Les élus du groupe de travail mairie ont préconisé de conserver les murs en l'état, en les végétalisant.

Monsieur le Maire rappelle que la commune devait initialement verser une subvention de 180 000 € au cinéma. Suite à la diminution des subventions du Centre National du Cinéma (CNC) et LEADER, la subvention a été portée à 247 000 €, en plus de la subvention de fonctionnement de 100 000 € étalée sur 3 ans lors du recrutement du directeur du cinéma. La CCEG verse 50 000 € pendant 5 ans et apporte sa caution au prêt de 650 000 € sur 15 ans.

Le coût d'aménagement du local a été ramené à 72 500 € HT, y compris la maîtrise d'œuvre. De plus, l'association Le Gén'éric a obtenu une subvention de 20% au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour la réalisation de ces travaux. La commune a sollicité auprès du sous-préfet, le transfert de cette subvention à la commune.

Monsieur le Maire rappelle que la commune accompagne également le théâtre. Une consultation est en cours pour les aménagements scéniques dans la salle n°2. Au budget, 140 000 € sont prévus pour le cinéma. Déduction faite des 72 500 € pour le local télécom, il reste 63 800 € pour financer les aménagements pour le théâtre, étant précisé que l'aménagement intérieur (peinture, portes...) est pris en charge par le cinéma. La commune devra réaliser les sanitaires et l'équipement des loges.

Didier ALLAIS demande s'il est possible de verser une subvention au cinéma pour l'aménagement du local télécom. Monsieur le Maire répond que cela est impossible car la compétence cinéma est communautaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à **l'unanimité** :

- Approuve le projet de transformation du local de télécommunications situé devant le cinéma et sa réalisation par la commune ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent.

3 – PETITE ENFANCE

3.1 Multi-accueil – Modification du règlement intérieur

Fabrice MASSON explique que le règlement intérieur fixe le fonctionnement de la structure et les droits et obligations des familles. Un toilettage du règlement intérieur, qui date de 2014, est proposé :

- souplesse sur la répartition entre places d'accueil régulier et places d'accueil occasionnel (peu utilisées entre septembre et décembre) ;
- ajout de deux annexes, sur les obligations vaccinales et la modification de la participation des familles décidée par la Caisse nationale d'allocations familiales, pour laquelle une information officielle doit être faite aux familles. L'augmentation pour les familles se compte en centimes. Cela ne change rien pour la commune au titre de la Prestation de Service Unique (PSU).

Monsieur le Maire rappelle que Héric a été l'une des premières communes de la CCEG à ouvrir un multi-accueil, c'était un modèle à l'époque.

Fabrice MASSON évoque le projet d'un guichet unique pour les familles, au niveau du Relais Petite Enfance, pour mieux faire connaître les assistantes maternelles. Aujourd'hui la commune compte un multi-accueil, 3 maisons d'assistantes maternelles (MAM), 70 assistantes maternelles et une micro-crèche en projet.

Monsieur le Maire souligne que les structures du Relais Petite Enfance et de Pomme de Reinette sont reconnues au niveau de la CCEG.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à **l'unanimité** :

- Approuve la modification du règlement intérieur du multi-accueil Pomme de Reinette.
- Charge Monsieur le Maire de la mise en application de ce règlement intérieur.

4 – AFFAIRES SCOLAIRES

4.1 Convention avec l'OGEC pour la pause méridienne

Marie-Odile CHAILLEUX explique que la restauration scolaire est encore assurée pour quelques mois sur 3 sites : à Marie Curie, à Jean Monnet et à l'ancienne école Sainte Marie rue de l'Océan pour les maternelles de l'école privée.

Pour l'année scolaire 2019/2020, l'essentiel de l'encadrement est assuré par du personnel communal, seuls deux agents de l'OGEC sont mis à disposition. Ce fonctionnement va durer toute l'année scolaire : quand les travaux à Marie Curie seront terminés, les enfants de maternelle de Sainte Marie iront là-bas. Le besoin d'accompagnement sera le même, soit aujourd'hui 6 agents pour 70 maternelles. Il y a 100 mètres de différence entre le trajet de l'école privée vers l'ancienne école Sainte Marie et l'école Marie Curie. 4 agents assurent l'encadrement des élèves élémentaires de Saint Joseph.

Nicola ROBIN s'étonne que les maternelles de l'école privée commencent à déjeuner à 12h30 : cela ne respecte pas les rythmes de l'enfant, à cette heure-là, ils ont envie de dormir ! Marie-Odile CHAILLEUX répond qu'il s'agit des horaires pédagogiques fixés par l'école privée. Elle rappelle que les élèves des écoles privées n'ont pas l'obligation d'avoir une pause méridienne d'1h30 minimum. L'encadrement des maternelles sera revu en fonction des effectifs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité** :

- Approuve la convention avec l'OGEC valant organisation de la pause méridienne pour la période allant du 02 septembre 2019 au 03 juillet 2020 ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

4.2 Modification de la durée hebdomadaire du temps de travail pour l'année scolaire 2019/2020

Monsieur le Maire explique que dans le cadre de la rentrée scolaire 2019/2020, il est proposé au Conseil, comme le prévoit le protocole sur l'aménagement et la réduction du temps de travail, de se prononcer sur la modification de la durée hebdomadaire du temps de travail des agents de la restauration scolaire, de l'entretien et des ASEM selon le calendrier scolaire 2019/2020.

Il s'agit du même tableau qu'en 2018/2019, qui ne concerne que les agents titulaires.

Le total d'heures hebdomadaires est de 582,01 h en 2019/2020 contre 571,23 h en 2018/2019.

Il rappelle qu'il n'est pas possible de diminuer le temps de travail de plus de 10% d'une année sur l'autre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité** :

- Approuve la modification de la durée hebdomadaire de travail à compter du 1^{er} septembre 2019.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent.

MODIFICATION DURÉE HEBDOMADAIRE TEMPS DE TRAVAIL 2019/2020

Grade	Nb heures effectives annuelles 2019 2020 (en centièmes)	Nb heures payées (temps travail x 1820/1583) (en centièmes)	Nb heures hebdo annualisées 2019/2020 (en centièmes)	Nb heures hebdo annualisées 2018/2019 (en centièmes)
Adjoint technique		-		11,54
Adjoint technique principal de 2e classe	1 391,96	1 600,36	30,78	31,32
Adjoint technique	962,27	1 106,34	21,28	20,34
Adjoint technique	1 288,12	1 480,97	28,48	29,02
ATSEM principal de 2e classe	1 310,54	1 506,75	28,98	29,59
Adjoint technique	1 118,95	1 286,47	24,74	24,74
Adjoint technique principal de 2e classe	853,04	980,75	18,86	19,32
Adjoint technique principal de 2e classe	1 391,96	1 600,36	30,78	31,31
Adjoint technique principal de 2e classe	983,50	1 130,75	21,74	22,23
Adjoint technique	1 175,04	1 350,96	25,98	23,45
Adjoint technique	1 089,49	1 252,60	20,95	15,93
Adjoint technique	1 483,50	1 705,60	32,80	33,20
Adjoint technique principal de 2e classe	1 294,00	1 487,73	28,61	29,23
Adjoint technique principal de 2e classe	1 280,00	1 471,64	28,30	29,36
Adjoint technique	1 310,04	1 506,17	28,96	29,55
Adjoint technique principal de 2e classe	1 563,50	1 797,58	34,57	33,28
Adjoint technique principal de 2e classe	1 310,54	1 506,75	28,98	29,55
ATSEM principal de 1ère classe	1 437,50	1 652,72	31,78	32,36
Adjoint technique	1 316,04	1 513,07	29,10	20,28
Adjoint technique principal de 2e classe	1 310,54	1 506,75	28,98	29,58
ATSEM principal de 2e classe	1 310,04	1 506,17	28,96	15,93
Adjoint technique	1 332,00	1 531,42	29,45	30,12

5 – CULTURE

5.1 Médiathèque – Convention de mise à disposition d'un agent mutualisé avec la commune de Casson

Hélène LAURENT expose que dans le cadre de la mutualisation, la CCEG a décidé d'accompagner la professionnalisation des bibliothèques et médiathèques de son territoire, en finançant des postes mutualisés entre 2 ou 3 communes, comprenant une médiathèque avec au moins un professionnel et une médiathèque gérée par des bénévoles.

La commune d'Héric a décidé de s'associer avec la commune de Casson pour créer un poste mutualisé d'agent de bibliothèque, travaillant à 50% pour la commune de Casson et à 50% pour la commune d'Héric. Le recrutement a été effectué par la commune de Casson, qui mettra cet agent à disposition de la commune d'Héric pour un mi-temps.

Didier ALLAIS suggère de supprimer la notion de congé de paternité.

Lydie SCHAEFFER souligne que Casson a une bibliothèque-ludothèque. Elle demande si la commune de Héric envisage de transformer la médiathèque en médiathèque-ludothèque. Monsieur le Maire explique que rien n'empêcherait de mettre les jeux de la ludothèque dans les locaux de la médiathèque. Il rappelle qu'au mandat précédent, le choix a été fait de construire une médiathèque après un débat sur une éventuelle médiathèque-ludothèque.

Lydie SCHAEFFER explique que la ludothèque est de plus en plus fréquentée et manque de place. Il y a 70 adhésions familiales dont des familles d'autres communes. Pendant l'été, il y a eu 4 à 5 locations des gros jeux en bois chaque semaine. Elle espère qu'un jour, un agent pourra être affecté en renfort à la ludothèque. Monsieur le Maire répond qu'il n'a jamais été dit que la ludothèque ne représentait pas un intérêt pour la commune. Des choix de surfaces ont été faits en matière d'investissement. Il estime que la ludothèque est mal connue des élus du territoire.

Lydie SCHAEFFER regrette que les jeux de la bibliothèque de Casson soient inclus dans la carte unique alors que la ludothèque fait payer une location.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité** :

- Approuve la mise à disposition de l'agent mutualisé de bibliothèque par la commune de Casson à la commune de Héric, à hauteur de 50 %.
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante ainsi que tout document afférent à cette mise à disposition.

Questions diverses :

- La commune a reçu l'autorisation d'extension de la station d'épuration. Une consultation pour la maîtrise d'œuvre va être lancée prochainement. L'ouverture est prévue d'ici 2 ans.
- Pascal DESBOIS présente l'avancement du groupe de travail sur la numérotation des villages : 10 hameaux ont été numérotés en 2015, 24 hameaux en 2016, 9 hameaux en 2017 et 10 hameaux en 2018, soit un total de 53 hameaux numérotés.
- Séance plénière du Conseil Municipal : lundi 16 septembre 2019 à 20h30.
- Commission Urbanisme : mardi 17 septembre 2019 à 20h30, avancée au mercredi 11 septembre 2019 à 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.

La secrétaire de séance

signé

Maryvonne GRENZINGER